



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-12-069

**Marché de service pour la fourniture de titres restaurant**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

Date de Convocation : 29 novembre 2022	<b>Séance du 06 décembre 2022</b>
Date d'affichage : 08 décembre 2022	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : <b>29</b>	
▪ Nombre de présents : <b>21</b>	
▪ Nombre de votants : <b>29</b>	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

### **Etaient absents excusés et représentés :**

Éric DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Stéphanie CASTRIGNANO, Estelle ROLLE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Michel CAMPERGUE est représenté (e) par Franck JOUSSELIN, Renée THOMAS est représenté (e) par Claudine BOISSEAU, Jade MORENAS est représenté (e) par Alain FIRMIN, Philippe REYNERO est représenté (e) par Jennifer HAMAIDE, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Marie-Laure PERDIGUIER,

### **Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Nicolas CHASTEL

Le marché de service pour la fourniture de titres restaurant est arrivé à échéance le 31 octobre 2022.

Ce marché concerne les agents de la ville et du CCAS.

Il est rappelé à l'assemblée qu'une convention de groupement de commande a été signée entre la ville de Morières-lès-Avignon et le CCAS de Morières-lès-Avignon afin de pérenniser ce mode d'achat.

Cette convention a été adoptée en conseil municipal le 09 mai 2022, et en conseil d'administration du CCAS le 29 mars 2022.

La ville de Morières-lès-Avignon a été désignée coordonnateur.

Il est rappelé à l'assemblée que les agents de la ville et du CCAS, soit 149 restaurant par mois d'une valeur faciale de 8€ à raison de 11 mois par an.

La ville prend en charge 50% de la valeur.

L'estimation maximum du marché pour l'ensemble du groupement sur 4 ans est 620 000€ TTC ; et 600 000€ TTC pour ce qui concerne la ville.

Sur la base de l'analyse des offres la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2022 propose d'attribuer le marché à la société SWILE.

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,**

- **APPROUVE** le marché tel qu'il a été arrêté par la commission d'appel d'offres pour l'achat de titres restaurant à la société SWILE
- **AUTORISE** le Maire à notifier le marché au nom et pour le compte du groupement et à signer toutes les pièces du marché à intervenir

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 07/12/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE